Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

1 933,42

10 243,42

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **VUE D'ENSEMBLE**

ID: 092-219200227-20220407-DEL07_2022_0005-DE

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
O CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES T AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 194 096,82	1 191 650,60
*	*	*
R RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R 002 RESULTAT D'EXPLOITATION T REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	2 446,22
=	•	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 194 096,82	1 194 096,82
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES T AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 243,42	8 310,00
	*	+
R RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
0 0 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)

$T \cap$	T	N۱

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 204 340,24	1 204 340,24

0,00

10 243,42

(2)

TOTAL DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT (3)

S

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice,

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués per l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précèdent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.